



COMPTE RENDU DE REUNION **COMITE DIRECTEUR DU 21 JANVIER 2026**



Présents :

- BONALUQUE Jean-Louis
- CHASSARD Pauline
- CHAUMET Chloé
- DA SILVA José
- DUTREVIS Jean-Pierre
- GAUTHIER Jean-Luc
- JUHAN Emilie
- JUMEAU Cédric
- RICHIR Kéwin
- TOLEDO Marc
- TOLEDO Simone
- VALET Marc-Antoine
- WEIBEL Pascale
- + MERLE Thierry

Absent :

- FRASLIN Luc

Ouverture de la réunion à 19h50 par le Président avec l'ordre du jour.

❖ **Achat du nouveau compresseur**

Compresseur en panne depuis début novembre. La société d'entretien est passée et nous sommes en attente d'un devis de réparation. Pas de réponse depuis malgré les relances. Le club a toujours eu des soucis avec ce compresseur et s'oriente donc vers l'achat d'un nouveau compresseur plutôt qu'une réparation de celui-ci.

Renseignements pris pour l'achat d'un nouveau compresseur au salon de la plongée, où étaient présents Jean-Luc, Thierry, Kéwin et Cédric. Ils se sont renseignés auprès des sociétés Coltri®, MTMI® et Bauer®.

Discussion et explications données sur les avantages et inconvénients des différents modèles des différentes marques, des contrats d'entretien, de l'installation et du tarif.

Le choix se porte sur MTMI®, malgré quelques questions qui persistent.

Question : Quelle est la vitesse de rotation du groupe de compression ?

Réponse : La vitesse de rotation est de 1450 trs/min sur le modèle choisi contre 1800 trs/min sur les autres compresseurs de même gamme.

Question : Peut-on envisager deux circuits de gonflage (330 bars et 170 bars) ?

Réponse : Oui la double pression est possible, elle nécessite une modification soit du compresseur soit de la centrale, avec ajout d'un détendeur et d'une soupape de sécurité.

Un devis est demandé.

Démontage de l'ancien compresseur Compaire® le vendredi 23 janvier 2026. L'ancien compresseur sera revendu pour pièces et Jean-Pierre doit prendre contact avec Compaire® en Angleterre pour connaître le prix du moteur de compression. A suivre...

Pour clôturer le sujet, mot du président : l'achat du compresseur ne met pas en danger le club !

❖ **Point sur les sorties**

Fosse Némoto et Todi : 19 inscrits pour le week-end en Belgique dont 18 plongeurs et un accompagnateur.

Passage de niveau PE 40 : séjour à Hyères du 8 au 10 mai 2026.
Séjour ouvert pour 20 personnes. Inscriptions en cours jusqu'au 28 février.

Passage des niveaux N2 et N3 : séjour à Saint-Cyr-sur-Mer du 13 au 17 mai 2026.
Séjour ouvert pour 19 personnes. Inscriptions en cours jusqu'à fin janvier.

Voyage enfants et N1 : séjour à Kerguelen du 3 au 6 juillet 2026.
Séjour ouvert pour 22/25 personnes environ. Inscriptions en cours pour les enfants uniquement dans un premier temps. Ouverture des inscriptions adultes et accompagnateurs dans un second temps en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Problème des fosses avec des annulations fréquentes de dernières minutes qui demandent une réorganisation constante. La création de la liste d'attente est utile car à la dernière fosse encore, nous avons eu 3 annulations dans la semaine précédente qui ont été remplacées par des personnes sur liste d'attente.

Sortie enfant : prévision d'une sortie à l'aquarium de Val d'Europe pour les enfants au mois de mars, sur un samedi ou un dimanche.

❖ Compte-rendu de l'Assemblée Générale du CSM

L'Assemblée Générale du CSM a été réalisée le 16 janvier 2026 pour valider les comptes et les subventions. Nous avons une baisse de subvention de 500€ cette année.

Il est important de faire ressortir les activités du club, les voyages et les sorties pour éviter que la mairie diminue notre subvention et insister sur le fait que la mer n'est pas à côté et contrairement aux autres sections du CSM, l'intérêt de notre club reste dans les voyages et les sorties qui représentent un certain coût.

Une nouvelle réunion est organisée le 2 février afin de réfléchir à la répartition des subventions de la mairie (choix des critères notamment : nombre d'adhérents, volume des activités).

Le président et la secrétaire représenteront le club. Si vous avez des idées, elles sont les bienvenues.

❖ Réglementation sur le changement des mineurs avec les adultes

La Fédération, conformément à la législation en vigueur, interdit le changement des mineurs avec des adultes. Et certains membres du club, en accord avec cette réglementation, refusent de se changer devant les mineurs.

Une information va donc être envoyée aux moniteurs afin de faire respecter les règles suivantes :

- en semaine, les mineurs / adolescents doivent se changer dans les vestiaires individuels et non dans le vestiaire collectif réservé aux adultes,
- le samedi matin, les vestiaires collectifs sont réservés aux enfants et les adultes se changent dans les vestiaires individuels.

Attention aux fosses à Lagny-sur-Marne et en Belgique de faire respecter la réglementation également. Il en est de même pour les voyages.

❖ Evènements à venir

- Chocolat de Pâques

Organisation d'une vente de chocolats à l'occasion de Pâques, comme pour Noël. Les bénéfices seront investis dans l'achat du compresseur.

- Opération saucisson

Organisation d'une vente de saucisson, fromage, charcuterie après les chocolats de Pâques. Si l'opération fonctionne bien, elle sera renouvelée plusieurs fois l'année prochaine pour permettre de contribuer au remplacement du matériel.

- Organisation de la chandeleur du club

Soirée crêpes le jeudi 5 février à l'occasion de la chandeleur.

❖ Projet « Territoire »

La Région Île-de-France lance, en 2026, la 8^e édition du Budget Participatif Ecologique (BPE). La date d'ouverture et de fermeture du dispositif est, exceptionnellement, encore inconnue.

Le BPE est un dispositif de financement, en investissement.

l'alimentation	les espaces verts et la biodiversité	le vélo et les mobilités propres du quotidien
la propreté, la prévention et gestion des déchets et l'économie circulaire	les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	la santé environnementale

Le montant maximum de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 10 000 €.

Afin de déposer un dossier de demande de subvention pour notre projet, les pièces suivantes sont obligatoires pour la constitution du dossier :

- une description du projet doit être faite (dépollution des Marquissins et sensibilisation sur le plastique et les mégots dans le monde marin),
- une justification des dépenses d'investissements estimées,
- un à trois visuels représentant le projet si cela se justifie,
- un résumé de présentation du projet, destiné à sa publication en ligne,
- une autorisation de la Mairie (s'adresser à la DDSVA).

Une fois ces éléments en notre possession, nous pourrions déposer notre demande sur la plateforme de la Région. (Compte à créer, rubrique « Mes démarches »)

Échéance prévisionnelle.

Échéance prévisionnelle	Étape
1 ^{er} semestre 2026	Passage en commission d'admissibilité de la Région Une fois le projet déposé, une commission d'admissibilité dont la composition est définie par un arrêté de la Présidente de la Région s'assure que les projets répondent aux conditions d'éligibilité et qu'ils sont compatibles avec les compétences, priorités et stratégies régionales en vigueur votées par le conseil régional. Elle se prononce en particulier sur l'intérêt général, social et environnemental des projets et veille à leur juste équilibre géographique.
Juin 2026	Vote des Franciliens et Franciliennes Les projets retenus par cette commission sont proposés au vote des Franciliens et Franciliennes, qui aura lieu au cours du mois de juin 2025.
Septembre 2026	Passage en commission permanente de la Région L'annonce des projets lauréats se fera au cours de la commission permanente du mois de septembre 2025.

❖ Vêtements à l'effigie du club.

Mise en place d'un groupe de travail pour la création de vêtements à l'effigie du club.

Simone, Pauline et Marc-Antoine se chargent de nous proposer une série de vêtements, de trouver des fournisseurs et d'organiser la création.

Clôture de la réunion à 21h45.